Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-215902792-20250325-D24_27_03_2025-BF

Ville d'avenir

Budget primitif 2025

Note de présentation

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, le budget primitif doit faire l'objet d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Dans ce rapport, seront examinées de manière successive les sections de fonctionnement et d'investissement.

A titre d'information, le document fait apparaître un comparatif entre les données issues du budget primitif 2024, le cas échéant impactées des modifications intervenues par décisions budgétaires modificatives, les prévisions d'exécution du même budget (le compte financier unique n'ayant pas encore formellement été approuvé) et le projet de budget primitif pour 2025.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-215902792-20250325-D24_27_03_2025-BF

I La section de fonctionnement

A Les dépenses : 25 113 470,00 euros

	DEPENSES			
	CHAPITRES	Crédits ouverts 2024	CA 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractere général	5 692 563,05	4 779 717,26	5 346 500,00
	012 - Charges de personnel	13 818 730,95	13 767 134,44	14 000 000,00
	65 - Autres charges de gestion courante	2 678 706,00	2 467 501,36	2 457 500,00
	66 - Charges financières	292 000,00	280 659,21	261 000,00
	67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	8 813,35	10 000,00
	68 - Dotations aux amortissements et provisions	18 600,00		10 000,00
	Dépenses réelles	*22 510 600,00*	*21 303 825,62*	*22 085 000,00*
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*1 167 000,00*	*1 159 923,64*	*1 890 000,00*
	023 - Virement à la section d'investissement	*1 133 400,00*		*1 138 470,00*
	002 - Résultat de fonctionnement reporté			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**24 811 000,00**	**22 463 749,26**	**25 113 470,00**

1- Les dépenses à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général couvrent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services municipaux à l'exclusion des charges de personnel. Les principaux postes de dépenses de ce chapitre sont, par nature :

- Les prestations de services pour plus de 1.800 K€ (en particulier restauration scolaire, marchés de propreté des bâtiments et de propreté urbaine, entretien des espaces verts) ;
- Les dépenses de fluides (eau, électricité et chauffage) pour 1.000 K€
- Les prestations de maintenance pour 340 K€ ;
- L'approvisionnement en petit équipement et fournitures d'entretien pour 300 K€ ;
- Les dépenses d'entretien du patrimoine immobilier & mobilier pour 250 K€ ;
- Les coûts de transport (prise en charge des abonnements Ilevia) 150 K€ ;
- Les primes d'assurances (en particulier dommages et RC et flotte automobile) pour 110 K€.

Il a été, cette année encore, demandé aux services de la ville de maintenir des efforts de gestion conséquents afin de contenir les dépenses de fonctionnement à caractère général. Ainsi, ce chapitre budgétaire fait apparaître une diminution notable de l'enveloppe par rapport aux crédits votés en 2024. Les dotations au budget primitif 2025 ont dans l'ensemble été calibrées en reconduction par rapport au budget réalisé en 2024. Elles sont néanmoins impactées d'une part par l'augmentation générale du coût de la vie et d'autre part, l'augmentation du nombre de jours prestés en matière

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-215902792-20250325-D24_27_03_2025-BF

scolaire, périscolaire et d'accueil de loisirs. On notera enfin en particulier l'impact significatif de l'extension en année pleine du marché de propreté urbaine mutualisé.

2- Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

La prévision est en hausse de près de 250 K€ par rapport au montant des dépenses réalisées en 2024. Elle intègre une évolution raisonnable du budget Ressources Humaines sur l'exercice 2025, impactée notamment par :

- les évolutions salariales courantes : avancements d'échelons ;
- les évolutions de carrières raisonnées : avancements de grades et promotions internes, pour lesquels la collectivité s'est engagée dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion, projetées à ce jour ;
- l'instauration de la participation prévoyance, imposée par les textes nationaux ;
- la participation dans le cadre des Titres Restaurant conformément à l'engagement pris dès 2020 ;
- la stagiairisation d'agents occupant des emplois sous le statut de contractuels mais qu'il convient de pérenniser au regard de leur intervention directement au sein des services publics au plus près des citoyens et sur des postes en tension : écoles, services techniques, logistique ;
- le développement du service de police municipale dans le respect des engagements pris vis-à-vis des citoyens et au regard de la nécessité d'assurer au sein du territoire la tranquillité publique et la lutte contre toute forme de délinquance. Cela se traduira notamment avec la mise en œuvre d'un service de vidéoprotection du territoire 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Par ailleurs, à l'instar de la pratique mise en place en 2023, les directions ont été sollicitées et ont reçu des objectifs chiffrés quant à la limitation du recours aux contractuels et de l'usage des heures supplémentaires et complémentaires

3- Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Au global, la prévision budgétaire 2025 est calibrée en reconduction par rapport à la prévision d'exécution sur l'exercice 2023. Elle est consacrée à plus de 85% au versement de subventions par la ville (associations, CCAS et budgets annexes) et se répartit pour l'essentiel comme suit :

- CCAS et budgets annexes à hauteur de 1.050 K€ ;
- Autres personnes de droit privé (dont Centre Social) pour 1.010 K€ ;
- Indemnités des élus pour 270 K€.

4- Charges financières (chapitre 66)

La ligne est essentiellement consacrée au remboursement des intérêts d'emprunt. A endettement constant, celui-ci s'élèvera en 2025 à quelques 261.000 €. A ce stade, aucun nouvel emprunt n'est budgété cette année.

5- Charges exceptionnelles (67)

La dotation de ce chapitre ne supporte que la charge budgétaire éventuelle liée à l'annulation de titres sur exercices antérieurs. Cette dotation de précaution est arrêtée à 10.000,00 euros.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-215902792-20250325-D24_27_03_2025-BF

6- Dotations aux amortissements et provisions (68)

La prévision budgétaire inscrite à ce chapitre autorise l'ajustement éventuel de la dotation aux provisions pour créances douteuses, cette provision permettant le cas échéant de compenser les pertes générées par les éventuelles admissions en non-valeur prescrites par le comptable public.

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)

Le montant inscrit sur ce chapitre est destiné à alimenter la dotation aux amortissements au titre de l'exercice. (cf. le chapitre 040 en Recettes de la section d'investissement ci-après). Arrêtée à la somme de 1 890 000,00 €, elle se répartit en :

- 1.123 K€ de dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles. Cette ligne enregistre une forte augmentation liée à la modification des règles d'amortissement suite au passage en M57 ;
- 767 K€ de charges financières liés à l'amortissement des charges financières réparties liées à la renégociation de la dette en 2019 et 2021.

8. Virement à la section d'investissement (023)

Le montant inscrit sur cette ligne représente le solde du résultat prévisionnel de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 consacré au financement partiel des dépenses d'investissement de l'exercice (cf. le chapitre 021 en Recettes de la section d'investissement ci-après).

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-215902792-20250325-D24_27_03_2025-BF

B Les recettes : 25 113 470,00 euros

	RECETTES			
	CHAPITRES	Crédits ouverts 2024	CA 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT	013 - Atténuation de charges	100 000,00	227 292,70	400 000,00
	70 - Produits des services, du domaines, ventes	1 400 000,00	1 358 055,83	1 349 500,00
	73 - Impôts et taxes	16 250 000,00	16 418 877,47	16 643 700,00
	74 - Dotations, subventions et participations	6 000 000,00	6 075 796,21	6 076 570,00
	75 - Autres produits de gestion courante	760 000,00	530 196,07	304 700,00
	76 - Produits financiers	291 000,00	309 454,43	311 000,00
	77 - Produits exceptionnels	10 000,00	129 907,14	10 000,00
	78 - Reprises sur amortissements & provisions			
	Recettes réelles	*24 811 000,00*	*25 049 579,85*	*25 095 470,00*
	042 - Opérations d'ordre entre sections			*18 000,00*
	002 - Résultat de fonctionnement reporté			
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**24 811 000,00**	**25 049 579,85**	**25 113 470,00**

Le montant des recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025 est globalement arrêté en reconduction par rapport aux montants exécutés au cours de l'exercice 2024.

1- Atténuation de charges (chapitre 013)

La prévision pour 2024 s'établit à 400 000€ et se répartit de la manière suivante :

- 175 K€ au titre de la perception des Indemnités journalières et de la récupération de charges de personnel mis partiellement ou totalement à disposition ;
- 225 K€ au titre de la part salariale des titres restaurant.

2- Produits de service, du domaine, des ventes (chapitre 70)

La prévision de recettes pour ce chapitre se base sur les prévisions des directions quant au fonctionnement des services municipaux. Il s'agit en particulier des recettes dégagées par les cantines, accueils de loisirs, crèches et garderies, classes vertes, piscine & concessions.

3- Impôts et taxe (chapitre 73)

Le chapitre 73 est budgété à 16.643.000 € pour 16.419.000 € en exécution en 2024. A cet égard, même si l'on devait constater une poursuite de la baisse des droits de mutations à titre onéreux au vu de la faible activité du marché immobilier, ainsi que la stagnation des recettes provenant de la MEL, les recettes « Impôts et taxes » de l'année 2025 devraient connaître une très légère augmentation en raison de la revalorisation des bases décidée par l'Etat (dispositif de revalorisation des bases indexé sur l'inflation mis en place en compensation de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales).

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-215902792-20250325-D24_27_03_2025-BF

Les recettes de ce chapitre se répartissent comme suit :

- Reversements de produits fiscaux par la Métropole Européenne de Lille (MEL) (Attribution de compensation, Dotation de solidarité, Fonds de péréquation) à hauteur de 5.200 K€ ;
- Fiscalité locale (IDL, Droits de mutation, Taxe d'accise, TLPE) pour 11.450 K€.

4- Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

La prévision 2025 est stable par rapport à 2024. Elle est pour l'essentiel constituée des dotations versées par l'Etat (Dotation forfaitaire, Dotation de solidarité urbaine, Dotation nationale de péréquation, compensation des exonérations de taxes…) à hauteur de 5.100 K€. Elle est complétée par les fonds de soutien en provenance de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour 800 K€.

5- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

La dotation 2024 de ce chapitre avait fait l'objet d'une augmentation ponctuelle de 500.000,00 euros attendus au titre d'indemnisation par les compagnies d'assurance en réparation des préjudices subis par la ville lors des violences urbaines de juin 2023. La dotation pour 2025 revient à un niveau plus habituel fondé sur les recettes générées d'une part par le revenu des immeubles et les locations de salles et d'autre part par les subsides perçus au titre du « plan piscine » mis en œuvre par la MEL.

6- Les produits financiers (chapitre 76)

Il s'agit d'une recette liée à la renégociation de l'emprunt toxique inscrite chaque année durant 13 ans à compter de 2016. Elle est pour 2025 augmentée des revenus de placement attendus suite à l'ouverture d'un compte à terme en début d'exercice.

7- Les produits exceptionnels (chapitre 77)

La dotation de ce chapitre ne supporte plus que la charge budgétaire éventuelle liée à l'annulation de mandats sur exercices antérieurs. Elle est arrêtée à 10.000,00 euros.

8- Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)

Cette dotation correspond à la quote-part de subvention d'investissement transférée au compte de résultat sur l'exercice 2025 (voir Section d'investissement -Dépenses)

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-215902792-20250325-D24_27_03_2025-BF

II La section d'investissement

A Les dépenses d'investissement : 8 107 704,43 euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES			
	CHAPITRES	Crédits ouverts 2024	CA 2024	BP 2025
	10 - Dotations et fonds divers			
	13 - Subventions d'investissement			
	16 - Emprunts et dettes	1 525 478,29	1 525 478,29	1 529 839,94
	20 - Immobilisations Incorporelles		3 294,00	
	dont RAR			
	204 - Subventions d'équipement versées	53 000,00	53 000,00	
	21 - Immobilisations corporelles			
	dont RAR			
	22 - Immobilisations reçues en affectation			
	23 - Immobilisations en cours			
	24 - Immobilisations affectées, concédées ou MAD			
	26 - Participations et créances rattachées	6 000,00	6 000,00	6 000,00
	27 - Autres créances immobilisées			
	45 - Opérations exécutées pour compte de tiers			
	XX - Dépenses d'équipement (Chap. 20-21-23)	6 149 888,71	2 137 109,01	6 553 864,49
	dont RAR	*595 663,72*		*511 601,57*
	Dépenses réelles	*7 734 367,00*	*3 724 881,30*	*8 089 704,43*
	040 - Opération d'ordre de transfert entre sections			*18 000,00*
	041 - Opérations patrimoniales			
	001 - Solde d'exécution reporté			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**7 734 367,00**	**3 724 881,30**	**8 107 704,43**

1- Emprunts et dettes (16)

L'amortissement de la dette actuelle sera de 1 529.839,94 € en 2025. L'encours de dette de la commune diminuera donc de 8,8% en 2025 conformément aux engagements de la municipalité.

2- Participations et créances rattachées (26)

Cette dépense correspond à la participation de la ville à l'augmentation de capital de la Fabrique des Quartiers (libération du deuxième tiers soit 6.000€ sur une souscription de 18.000€)

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-215902792-20250325-D24_27_03_2025-BF

3- Dépenses d'équipement (XX)

Hors annuité de la dette, participations et restes à réaliser de l'exercice 2024 reportés en 2025, le montant des dépenses d'investissement (chapitres 20,21 et 23) de la ville (i.e. hors budgets annexes) pour 2025 est arrêté à 6 042 262,92 euros.

Les dépenses d'investissement projetées en 2025 par services s'établissent comme suit :

IMMOBILISATIONS NOUVELLES

DIRECTION	BP 2024	BP 2025
DDTTE	23 357,00	6 000,00
DGS - INFORMATIQUE	174 358,00	118 241,00
DACA	128 214,00	40 000,00
DEF	93 994,00	32 400,00
DST	5 080 208,00	5 511 321,92
POLICE MUNICIPALE	63 841,00	309 000,00
SPORTS	30 454,00	25 300,00
DIVERS	18 798,99	0,00
TOTAL IMMOBILISATIONS NOUVELLES	***5 613 224,99***	***6 042 262,92***

IMMOBILISATIONS - RESTES A REALISER

	595 663,72	*511 601,57*

TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT

	6 208 888,71	**6 553 864,49**

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-215902792-20250325-D24_27_03_2025-BF

Hors restes à réaliser, les opérations d'investissements projetées sur le budget de la Ville pour 2025 se présentent comme suit :

N° opération	Opération	Montant pour 2025
527	Réfection de la piste d'athlétisme Wancquet (AP/CP)	1 491 878,00
600	SkatePark- Pumptrack (AP/CP)	998 500,00
117	Réorganisation de l'implantation des services municipaux (AP/CP)	600 000,00
221	Travaux d'éclairage public (AP/CP)	564 138,00
118	Batiments associatifs & Autres salles municipales	450 000,00
119	Services communs	360 000,00
115	Acquisition de mobilier, outillage et matériel non roulant	353 092,92
520	Extension - Rénovation Ecole Anne Franck Jean Moulin - Solde (AP/CP)	314 154,00
469	Bâtiments & Installations sportives	255 000,00
429	Acquisition de matériel roulant	194 000,00
125	Travaux et Aménagements de Voirie & Espaces publics	154 000,00
208	Bâtiments & Installations scolaires & de petite enfance	150 000,00
222	Réimplantation d'un commerce 9 rue Marthe Nollet (AP/CP)	101 000,00
443	Bâtiments administratifs & techniques	41 500,00
464	Travaux sur immeubles de rapport	15 000,00
Total des opérations		**6 042 262,92**

4- Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)

Cette dotation correspond à la quote-part de subvention d'investissement transférée au compte de résultat sur l'exercice 2025 (voir Section de fonctionnement -Recettes)

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-215902792-20250325-D24_27_03_2025-BF

B Les recettes d'investissement : 8 107 704,43 euros

INVESTISSEMENT	RECETTES			
	CHAPITRES	Crédits ouverts 2024	CA 2024	BP 2025
	10 - Dotations et fonds divers	3 537 722,15	3 530 738,79	2 966 125,59
	Dont RAR			
	13 - Subventions d'investissement	1 139 793,09	339 364,27	602 511,68
	Dont RAR	*569 045,67*		*302 511,68*
	16 - Emprunts et dettes			
	20 - Immobilisations Incorporelles			
	21 - Immobilisations corporelles			
	23 - Immobilisations en cours			
	45 - Opérations exécutées pour compte de tiers			
	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 133 400,00		1 138 470,00
	024 - Produit des cessions des immobilisations	551 000,00		
	dont RAR	*51 000,00*		
	Recettes réelles	*6 361 915,24*	*3 870 103,06*	*4 707 107,27*
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*1 167 000,00*	*1 159 923,64*	*1 890 000,00*
	041 - Opérations patrimoniales			
	001 - Solde d'exécution reporté	*205 451,76*		*1 510 597,16*
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**7 734 367,00**	**5 030 026,70**	**8 107 704,43**

1- Dotations et fonds divers

La prévision budgétaire se base sur l'affectation des résultats prévisionnels 2024 (soit l'intégralité du résultat de fonctionnement capitalisé au compte 1068 pour un montant prévisionnel de 2 585 830,59 euros) ainsi que sur le montant de compensation de la TVA (FCTVA) notifié à hauteur de 380 295 euros pour l'exercice 2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 059-215902792-20250325-D24_27_03_2025-BF

2- Subventions d'investissement

La prévision budgétaire 2025 intègre les subventions reportées de 2024 à hauteur de près de 302 511,68 euros. S'y ajoutent 300.000 € de subventions nouvelles au titre de l'exercice pour tenir compte du potentiel de subventions associé aux projets d'investissement à réaliser en 2025, notamment les projets de réfection de la piste d'athlétisme et de création d'un skate park - pumptrack.

3- Virement de la section de fonctionnement (021)

Le montant inscrit sur cette ligne représente le solde du résultat prévisionnel de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 consacré au financement partiel des dépenses d'investissement de l'exercice (cf. le chapitre 023 en Dépenses de la section de fonctionnement ci-avant).

4- Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)

Le montant inscrit sur ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements au titre de l'exercice (cf. le chapitre 042 en Dépenses de la section de fonctionnement ci-avant).

5- Solde d'exécution reporté (001)

Le montant inscrit sur cette ligne correspond à l'affectation en report du solde d'exécution positif de la section d'investissement de l'exercice 2024.